

FORMULE N° 34—Fin

1 P.-M. BRUNEAU,
636, rue Notre-Dame, Montréal, avocat.

2 FRANÇOIS-ARTHUR CADIEUX,
R.R. n° 3, Rigaud, cultivateur.

3 JOSEPH OUELLETTE,
Pointe-Claire, bourgeois.

4 JEAN-THOMAS SAUVÉ,
239, rue Côté, Lachine, marchand.

X

FORMULE N° 35.

SERMENT DE L'AGENT D'UN CANDIDAT OU DE L'ÉLECTEUR QUI REPRÉSENTE UN CANDIDAT. (Art. 34.)

Je, soussigné, (*insérer le nom de l'agent du candidat*), agent de (*ou électeur représentant*) (*insérer le nom du candidat*), l'un des candidats à l'élection fédérale tenue ce jour dans le district électoral d _____, jure (*ou affirme solennellement*) que je ne divulguerai pas les noms des candidats en faveur desquels les électeurs votant à ce bureau de votation marqueront leur bulletin de vote, en ma présence, à cette élection. Ainsi, Dieu me soit en aide.

.....
(Signature de l'agent ou de l'électeur)

Assermenté (*ou affirmé*) devant moi à _____,
ce _____ jour d _____ 19 _____.

.....
Sous-officier rapporteur
(ou selon le cas.)